



LES VOIX association professionnelle
des artistes interprètes comédiens
de la voix enregistrée

Présentation



Pourquoi une association ?

- Parce que nous avons constaté que différents pays européens et étrangers avaient leur association professionnelle de comédiens de la voix enregistrée, mais pas la France.
- Parce que lors d'une séance d'enregistrement, une comédienne ou un comédien qui prête sa voix est souvent isolé. *Si nous nous entendons les uns et les autres sur les antennes, nous ne nous connaissons pas vraiment.*
- Parce qu'on nous appelle souvent, par simplification, "voix-off". *Si la "voix-off" est un procédé narratif, ce n'est pas un métier. Nous sommes des comédiennes et des comédiens qui utilisent occasionnellement ou régulièrement cette couleur de notre palette d'artistes-interprètes.*
- Parce que d'un contrat de travail à l'autre, nous constatons des dénominations parfois fantaisistes et des niveaux de rémunérations aléatoires pour des prestations équivalentes.
- Parce que nous souhaitons privilégier une rémunération d'artistes interprètes au cachet (salaire) pour nos prestations sur le territoire français.
- Parce que nous pensons que la promotion, la commercialisation (directe ou via des sites de représentation) et les pratiques actuelles du home-studio court-circuitent plusieurs niveaux de compétences dans notre environnement professionnel et privent nos employeurs et leurs clients d'un niveau de qualité qu'ils sont en droit d'exiger. *Pour nous, cette pratique doit rester marginale et, quand elle a lieu, toujours chercher à privilégier le lien direct avec les studios professionnels (enregistrements aux normes, ISDN, Source Connect).*
- Pour toutes ces raisons, nous avons jugé utile d'informer, d'échanger, de partager nos expériences mais aussi de communiquer sur notre activité, son évolution et sa pratique. Ainsi, nous avons créé :

LES VOIX Association professionnelle des artistes-interprètes, comédiens de la voix enregistrée.

Qui sommes-nous ?

L'association a été créée en avril 2010. En juin 2010, nous sommes déjà plus de 230 membres fondateurs, tous comédiennes et comédiens professionnels dans le domaine des voix enregistrées et de la publicité.

Avec plus de 230 membres, Les Voix est l'association référence dans notre secteur d'activité professionnelle.

Nous ne sommes pas un syndicat. Nous sommes une communauté de professionnels et un réseau d'échange d'informations.

Nous sommes constitués sous la forme d'une **association loi 1901** qui a pour but de rassembler les artistes professionnels autour de questions concernant notre métier, de permettre la rencontre et l'échange via un forum de discussions privées, d'être en lien permanent avec notre environnement professionnel et de promouvoir la professionnalisation de notre activité. Nous avons rédigé une charte qui reprend les grandes lignes de nos pratiques professionnelles. Nous proposons un modèle de contrat de travail "type" élaboré avec les agents artistiques ainsi que des outils utiles pour nos adhérents, comme des vignettes explicatives sur les droits voisins par exemple.

Depuis février 2023, l'association les voix est membre actif de la fédération mondiale **UVA United Voice Artists**.

Nos valeurs:

- Respect
- Professionnalisme
- Ouverture
- Déontologie
- Partage et dignité

Nos objectifs :

Cette association a pour objet :

- de mieux faire connaître la profession et de valoriser les talents des artistes-interprètes de l'association auprès du grand public et de la filière des studios son, sociétés de post-production, radios, chaînes de TV, producteurs et agences de publicité,
- d'informer, d'échanger, de partager les dernières informations importantes sur l'évolution de notre secteur,
- de défendre la pérennité de cette activité dans les meilleures conditions,
- d'aider les jeunes artistes dans leurs début de carrière.

Notre Charte professionnelle :

- Les signataires, artistes-interprètes dans les enregistrements sonores, adhérents ou non de l'association "Les Voix", amis et soutiens de l'association, entendent réaffirmer, par la signature de cette charte et des grands principes qu'elle défend, la professionnalisation et la responsabilité de leur métier.

Les signataires s'engagent :

- à veiller à ce que les contrats de travail qui les lient au producteur mentionnent bien leur statut d'artiste-interprète et de comédien(ne), quel que soit le type d'enregistrement sonore,
- à veiller à ce que les contrats de travail distinguent la prestation sonore des droits d'utilisation, ces derniers faisant l'objet d'une rémunération distincte par mode d'exploitation prévu, pour une période de temps donnée, et pour des territoires définis,
- à respecter les tarifs d'usage en vigueur dans la profession,
- à ne pas faire la promotion et la commercialisation du home-studio sur internet,
- à partager cette charte si besoin pour consolider et encourager la professionnalisation de leur métier et le respect de leurs conditions de travail.

